



La Vanoise  
Parc National

# Garde-moniteur de parc national

Un métier de terrain  
au service d'un espace protégé



Un parc national est un territoire à caractère exceptionnel par son patrimoine naturel, culturel et paysager.

L'établissement public Parc national, sous tutelle du ministère chargé de l'environnement a, parmi ses objectifs fondamentaux, celui de faire de ce territoire un espace de référence à long terme et de promouvoir le partenariat avec les communautés locales en s'appuyant sur une vision partagée du territoire.

Ces objectifs se traduisent par trois grandes missions :

- protéger la diversité biologique (faune, flore), les paysages et le patrimoine culturel ;
- accueillir et sensibiliser les différents publics (scolaires, visiteurs, habitants...) ;
- participer au développement local, en encourageant un développement durable soucieux de l'environnement.

Chaque parc national est constitué de 2 zones :

- le *cœur* du Parc, dans lequel s'applique la réglementation spécifique au Parc
- l'aire d'adhésion, incluant les villages des vallées, en fonction de l'adhésion des communes à une charte, projet partenarial de territoire.

Il peut comprendre une réserve intégrale, seulement parcourue pour des études scientifiques (n'existe pas actuellement en Vanoise).

### Les parcs nationaux en France



Les parcs nouvellement créés, en 2007 : le Parc amazonien de la Guyane et le Parc national de la Réunion concentrent des enjeux forts pour la biodiversité au niveau mondial. •

## Mission du garde-moniteur au service du Parc national

---

Au sein de l'établissement public Parc national, le **garde-moniteur** exerce en grande partie son métier sur le terrain. Il connaît très bien le territoire du Parc, son patrimoine naturel et culturel, les personnes qui y travaillent et les activités qui s'y exercent.

Il intervient principalement dans 5 grands domaines :

- **veille écologique et suivi scientifique** (faune, flore, milieux naturels, patrimoine culturel),
- **animation et sensibilisation** (scolaires, grand public...),
- **police de la nature** (le garde-moniteur est commissionné et assermenté),
- **entretien technique** (sentiers, signalétique, bâtiments...),
- participation au **développement local et à la vie locale**. •

## Organisation administrative et équipe

---

Dans le Parc national de la Vanoise, le garde-moniteur travaille au sein d'un des 6 secteurs du Parc, dans une équipe constituée de 5 à 9 personnes, dirigée par un chef de secteur. Le garde-moniteur travaille également en liaison avec d'autres personnels du Parc, souvent sur la base d'actions programmées pour l'ensemble de l'établissement, dans le cadre de la charte d'adhésion des communes.

Ils peuvent être, entre autres :

- techniciens
- chargés de mission, sur des domaines spécifiques (faune, botanique, bâtiments, communication, agriculture...)
- personnels saisonniers (ouvrier sentiers et bâtiments, hôtesse d'accueil)

Le Parc peut également accueillir des stagiaires sur des thématiques variées selon les actions en cours. •



Relevé cartographique d'une station botanique

## Types d'activités menées durant l'année

---

Voici quelques exemples de missions que peut mener un garde-moniteur du Parc national de la Vanoise, aux différentes saisons, même si dans la réalité, les activités ne sont pas aussi cloisonnées dans le temps. Ces missions diffèrent également en fonction des problématiques locales sur le territoire.

### Printemps

- prospections de perdrix bartavelle, tétras lyre
- suivi de la nidification des aigles, gypaètes...
- comptage, capture et suivi de bouquetins
- ouverture des refuges, héliportages
- mise en place des passerelles et de la signalétique
- entretien des sentiers
- suivi de la reproduction des rapaces nocturnes

### Été

- surveillance, réglementation du Parc, circulation des véhicules 4x4

- animation avec les visiteurs (soirées projection, sorties en montagne)
- participation à des manifestations locales
- prospections botaniques et cartographie
- constats de prédation sur les ongulés domestiques
- suivi de l'avifaune des prairies de fauche
- aide aux agriculteurs
- contacts réguliers avec les gardien(ne)s de refuge

### Automne

- comptage et suivi de chamois
- retrait de la signalétique et des passerelles
- entretien des sentiers
- animations avec les scolaires
- surveillance et contrôle de la chasse
- préparation des refuges pour l'hiver (bois, gaz...)

### Hiver

- parcours de recherche des traces et indices de présence du loup et du lynx
- participation à l'encadrement de manifestations locales (sportives, fêtes de village...)
- entretien courant des refuges
- surveillance quads, motoneiges.

Certaines activités sont pratiquées toute l'année sur le terrain, telle la **veille écologique**, avec des déplacements à pied, à skis ou en raquettes à neige selon la saison. Le garde-moniteur est un **observateur avisé** qui connaît parfaitement son territoire.

Enfin, le garde-moniteur est l'interlocuteur privilégié du Parc auprès de tous les acteurs du territoire (agriculteurs, Office National des Forêts, accompagnateurs en montagne, randonneurs, élus...) pour gérer les dossiers communs et les accompagner dans leurs projets.

Il n'y a pas de « journée type », et les horaires varient en fonction des missions : parfois très tôt le matin ou tard le soir, voire la nuit, ainsi que le week-end et les jours fériés de manière régulière. •

## Quelques qualités requises

---

- intérêt marqué pour la nature et les milieux naturels
- curiosité, capacité d'adaptation et grande polyvalence
- très bonne condition physique (port du sac à dos, marche avec forts dénivelés)
- ouverture d'esprit et capacité à communiquer, à vulgariser ses connaissances
- goût pour le travail en solitaire
- diplomatie et capacité à travailler en équipe
- capacité à s'adapter à la vie en milieu rural, au contact de la population locale. •

## Comment devenir garde-mondeur ?

---

### Statut administratif du garde-mondeur

- Agent Technique de l'environnement (ATE)
- Catégorie C de la Fonction Publique d'État

### Niveau de formation et recrutement

Depuis 2001, le corps de l'Environnement a été créé, sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Il regroupe :

- les parcs nationaux
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Le statut d'ATE s'acquiert après un concours national commun à ces secteurs d'activité. La répartition se fait ensuite en fonction des postes à pourvoir et du classement des lauréats.

### Les épreuves

Premières épreuves écrites :

- français
- mathématiques
- sciences de la vie et de la terre

Après admission à l'écrit, 2<sup>e</sup> série d'épreuves :

- orientation et cartographie
- tests psychotechniques
- épreuves physiques (course à pied et natation)
- entretien avec un jury

### Préalables à la présentation au concours

Etre titulaire du Brevet des collèges et du permis B.

Remarque : le nombre très important de candidats implique un niveau nettement plus élevé pour augmenter ses chances de réussite.

Nombre de postes à chaque concours : de 0 à 5 environ (pour l'ensemble des parcs nationaux).

Fréquence des concours : tous les 2 ans en moyenne.

Après la réussite du concours, 12 mois de formation sont requis, avant la prise de poste effective (alternance théorie et pratique).

Il est ensuite possible d'accéder à des formations professionnelles (sécurité en montagne, animation...) une fois en poste.

Il est à noter que le Technicien de l'environnement, outre certaines missions spécifiques, exerce également le métier de garde-monteur. •

# Perspectives d'évolution de carrière

---

- mutation dans un autre parc national,
- mutation à l'ONCFS ou à l'ONEMA sur l'ensemble du territoire national,
- concours de Technicien de l'environnement (TE - catégorie B) en interne,
- mutation dans d'autres administrations par concours, détachement ou mise à disposition.

**Salaire mensuel brut** (traitement de base, primes incluses – au 1<sup>er</sup> février 2007)

Prise de poste : 1520 € (indice majoré 283)

Fin de carrière (Agent technique principal de l'environnement) : 2466,41 € (indice majoré 430)

**Pour se renseigner sur les concours et se procurer des annales**  
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de  
l'Aménagement durables

Direction générale de l'administration, des finances et  
des affaires internationales

Sous-direction des ressources humaines

20 avenue de Ségur – 75302 Paris 07 SP

Tél. 01 42 19 20 21 [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## **Autres contacts**

Parc national de la Vanoise

135 rue du Docteur Julliand – BP 705

73007 Chambéry Cedex

Tél. 04 79 62 30 54

[www.vanoise.com](http://www.vanoise.com) – [www.parc-nationaux.org](http://www.parc-nationaux.org)